



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre 2024 à 14h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2024

PRESENTS :

| | |
|------------------|--------------------------|
| Alain BATTAGLINI | 1 ^{er} adjoint |
| Sébastien BOVERO | Conseiller municipal |
| André GUIGUES | 2 ^{ème} adjoint |
| Denise GUIGUES | Maire |
| Alina ORANGE | Conseillère municipale |
| Julien PAULET | Conseiller municipal |
| Gilles PERRIER | Conseiller municipal |

ABSENTS :

| | |
|---------------|--------------------------|
| Michel BLAIN | 3 ^{ème} adjoint |
| Damien FIROUD | Conseiller municipal |

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

| | |
|----------------------|------------------------|
| Chantal ROGER-ROBERT | Conseillère municipale |
|----------------------|------------------------|

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

N° 44/2024 – MOTION D'OPPOSITION AU PROJET DE CREATION D'UN ECOPOLE AU LIEU DIT « EAU BLANCHE » SUR LA COMMUNE D'AUPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant le projet porté par TERRA 83 pour la création d'un Eco-pôle, au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune d'Aups, composé d'une déchetterie professionnelle, une plateforme de tri et de valorisation des déchets avec production de terre fertile, un centre de tri et de recyclage d'une capacité de 40 000 t/an pour les déchets d'activités économiques, refus de tri et encombrants ainsi qu'une installation de stockage des déchets non dangereux issus des activités économiques dans un rayon 100 km d'une capacité de 100 000t/an.

La déchetterie professionnelle et la plateforme de tri et de valorisation des déchets inertes avec production de terre fertile sont déjà en activité et permettent une baisse des tonnages destinés à l'enfouissement.

Considérant la présence à ce jour de deux carrières à proximité immédiate sur le même site : Aups 50 000 tonnes par an jusqu'en 2034, Tourtour 200 000 tonnes par an jusqu'en 2047,



Considérant la présence à ce jour sur le territoire de la CCLGV d'une ISDI sur Aups d'une capacité de 32 000T/an et à Baudinard-sur-Verdon pour 540T/an, la présence d'un projet à 110 000T/an à 18km du projet à cheval sur les communes de Châteaudoable et Draguignan et du projet à 25 000T/an sur le site de Tourtour,

Considérant que ce nouveau projet aura des répercussions sur le cadre de vie, l'environnement, le tourisme et le développement économique,

Considérant que le trafic supplémentaire de poids lourds généré par les nouvelles activités de ce site aura des répercussions sur les villages, les usagers et les riverains,

Afin de défendre les intérêts et la qualité de vie des habitats de notre territoire (et des communes limitrophes), Madame Le Maire propose au conseil de voter une motion en émettant un avis défavorable à la création d'un centre de tri et de valorisation des déchets d'activité Economique, Refus de Tri, Encombrants (40 000 t/an) et d'une installation de stockage de déchets non dangereux aux nouvelles normes à destination de la région SUD (100 000 t/an dont 10 000 tonnes OM) sur la commune de Aups.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

ADOpte la motion présentée

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUILGUES

